

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI D'ECHECS RAPIDE  
DU COLLEGE TERRAIN FAYARD 22/11/2023

Article 1 Le collège Terrain Fayard en association avec la section Echecs de la MJC St Benoît organise un tournoi d'échecs en cadence rapide FFE le mercredi 22 novembre 2023

Article 2 Il est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours membres des établissements scolaires invités.

Article 3 Le Tournoi se déroule en 5 rondes en format système suisse.

Article 4 La cadence par joueur est de 15mn KO pour chaque partie.

Article 5 Sont acceptés dans le tournoi les joueurs qui auront fait contrôler leur licence

Article 6 Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Article 7 Le tournoi aura lieu au Collège Terrain Fayard à St André 97440, pointage à 8h00, la première ronde a lieu à 8h30, remise des récompenses à 11h30

Article 8 L'inscription est gratuite

Article 9 Récompenses, Coupes et médailles Premier, deuxième, troisième : Classement général Féminine Catégories d'âges établissement scolaire ( Addition des 6 meilleurs résultats de chaque établissement )

Article 10 Le classement se fera au total des points marqués : 1 partie gagnée = 1 point 1 partie nulle : ½ point 1 partie perdue = 0 point A l'issue de la 6e ronde, en cas d'égalité en nombre de points marqués, le départage se fera dans l'ordre suivant : 1/ Bucholz tronqué 2/ Cumulatif 3/ Performance

Article 11 Tout joueur arrivant avec plus de 5 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement. Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables.

Article 12 Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 13 Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Les analyses sont interdites dans la salle de jeu. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, hors de portée du joueur. Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu. L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu.

Article 14 Arbitres : Christophe TRAVERS (AO1)

Article 15 Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'organisateur

L'arbitre